REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CHER
Arrondissement de VIERZON

COMMUNE D'AUBIGNY SUR NERE

ARRETE DU MAIRE N° 2018 /024

Portant réglementation de stationnement
RUE DE LA CHAUSSEE

Le Maire de la Commune d'AUBIGNY SUR NERE (Cher),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212.1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police Municipale,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, fixée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu la circulaire n° 2005.8 de la Préfecture du Cher du 12/01/05,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement, RUE DE LA CHAUSSEE, pendant les travaux de réfection d'un mur chez Monsieur Drouillat par l'entreprise Bailly Patrick, domiciliée Jars (18),

ARRETE

ARTICLE 1er : **Du Lundi 29 janvier 2018, 8H00, au Mercredi 28 février 2018, 18h00, le stationnement sera interdit, RUE DE LA CHAUSSEE (face au bâtiment 2 rue du Château).**

ARTICLE 2 : **Les droits des tiers demeurent réservés.** Le libre accès sera assuré aux riverains et aux véhicules de service public, de secours et de police.

ARTICLE 3 : **La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.**

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et tout contrevenant sera poursuivi conformément à la Loi, y compris mise en fourrière conformément aux articles R.417-10, L.325-1 à L.325-3.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Aubigny-sur-Nère, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Aubigny, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet du Cher et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur du Centre de Gestion des Routes de Vierzon,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aubigny,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur Départemental du SDIS du Cher,
- Monsieur le Directeur du SAMU 18,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Entreprise Bailly

En mairie, le 25 janvier 2018
Le Maire

Pour le Maire,
et par délégation,
l'adjoint au Maire,

Jean-Claude TURPIN